



TERRAIN DES TIRS

125, rue Morgan, Coaticook

Samedi, 6 août 2011

19h00

RÈGLEMENTS

TRACTEURS

1. La consommation d'alcool pendant les compétitions est strictement défendue, sous peine de disqualification.
2. **Tout tracteur doit passer sur la balance et à l'inscription, soit de 15h00 à 18h15**
3. Aucune modification ne doit être apportée au tracteur après la pesée officielle, sous peine de disqualification.
4. La hauteur de la barre de tir doit être d'un maximum de vingt (20) pouces.
5. Il ne doit y avoir qu'un seul chauffeur par tracteur.
6. Inscription maximum dans 2 classes de poids par tracteur
7. Les tracteurs 4 roues motrices et à chenilles sont admis.
8. Les organisateurs se réservent le droit de décider du nombre d'essais.
9. Le dépassement du terrain de tirs (ligne blanche) par le tracteur entraîne l'annulation de l'essai en cours.
10. Le participant qui n'est pas prêt lorsque vient son tour le perd.
11. Cent (100) pieds sont nécessaires pour qu'un essai soit accepté.
12. **Tous les tracteurs doivent obligatoirement passer sur la balance en sortant de piste.**
13. Gouverneur obligatoire sur le carburateur pour les tracteurs au gaz.
14. PTO accessible et fonctionnel pour la classe « Open ».
15. Le 3^e point (rockshaft) en opération et complet. Les « chandelles » et les bras peuvent être enlevés pour les tracteurs de classe « Open ».
16. Minimum d'une sortie d'huile en fonction pour la classe « Open ».
17. Les roues doubles sont acceptées seulement dans les 25 000lbs et 30 000lbs « Open », avec une largeur extérieure maximum de 14 pieds.
18. Dans la classe « Open », les turbos doivent être d'origine.
19. Normes de dimensions :
 - a) Largeur 90" centre maximum (pneu arrière)
 - b) Esthétique obligatoire (siège fixe, capot et ailes arrières obligatoires).
 - c) Pesées fixées à 2" maximum du bout de la barre de tir et à 30" du châssis « frame » avant.
 - d) Trou de 3" X 3" pour accrocher.
 - e) Si l'échappement est direct, le tuyau doit être droit.
 - f) Aucun deuxième carburant n'est accepté.
 - g) Essieux d'origine obligatoires.
20. **Les officiels se réservent le droit de disqualifier toute personne ne respectant pas ces règlements.**